

Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 371 de l'Assemblée sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe (Londres, 6 octobre 1981)

Légende: Le 6 octobre 1981, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet la seconde version amendée du projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 371 de l'Assemblée sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe. Le document fait à nouveau l'objet de plusieurs propositions d'amendements de la part de diverses délégations notamment britannique, française et allemande qui portent essentiellement sur la situation résultant de l'invasion soviétique en Afghanistan, ainsi que sur les relations de l'UEO avec les États du Golfe. La majorité des amendements français et britanniques ont été pris en compte dans la version finale (document C(81)143 révisé).

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 371 sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe. Londres: 22.09.1981. WPM (81) 23/2. 7 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1981, 01/06/1981-29/04/1983. File 202.413.999.13. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_371_de_l_assemblee_sur_l_evolution_de_la_situation_dans_la_region_du_golfe_et_la_securite_de_l_europe_londres_6_octobre_1981-fr-fd6e8b5c-8431-4e67-865f-9880of65563d.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

WPM (81) 23/2

Original français/anglais

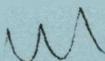
6 octobre 1981

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 371
sur l'évolution de la situation dans la région
du Golfe et la sécurité de l'Europe
(Doc. C (81) 96)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse à la recommandation No 371 sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe.

Ce texte, établi à la réunion du groupe de travail du 5 octobre 1981 sur la base des documents WPM (81) 23 et 23/1, sera examiné lors de la prochaine réunion du groupe, le lundi 12 octobre à 15 heures.


9, Grosvenor Place
Londres, S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Projet de réponse à la recommandation No 371

1. Le Conseil note que l'invasion soviétique en Afghanistan a eu un effet préjudiciable sur les relations internationales. Il est conscient des menaces qui pèsent sur la stabilité de la région dont le Golfe fait partie et qui se sont manifestées au cours des deux dernières années. Il est résolu à s'opposer à toute tentative de l'Union soviétique d'exploiter la situation. Dans ce contexte, il continue de déplorer l'occupation de l'Afghanistan par des troupes soviétiques. [Il estime, sur ce point, que tant l'Organisation des Nations unies et son Secrétariat général que le Conseil européen et l'Organisation de la conférence islamique ont un rôle important à jouer en vue de promouvoir une solution politique conforme aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies des 14 janvier et : 20 novembre 1980.]⁽¹⁾ OU [Il se félicite des initiatives prises par la Conférence islamique, le Conseil européen et le Secrétaire général de l'O.N.U. pour promouvoir une solution politique conforme aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies des 14 janvier et 20 novembre 1980.]⁽²⁾ Le Conseil

.../...

(1) Version figurant dans le WPM (81) 23/1, proposée par la délégation française.

(2) Texte amendé en groupe de travail de la version originale britannique.

permanent de l'U.E.O. ne peut également que rappeler les récentes propositions avancées par le Conseil européen, telles qu'elles ont été exprimées dans sa Déclaration du 30 juin 1981. Ces propositions lui paraissaient en effet de nature à montrer la voie à un règlement politique de ce problème. Pour leur part, les gouvernements de l'U.E.O. attendent de l'Union soviétique qu'elle apporte une réponse positive et constructive à ~~cette~~ initiative. Ils réitèrent leur appel au retrait immédiat de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan et demandent à toutes les parties d'oeuvrer à un règlement pacifique qui permettrait à l'Afghanistan de retrouver son statut traditionnel d'Etat indépendant et non aligné.

2. [Le Conseil réaffirme son soutien au peuple afghan, qui s'efforce de rétablir l'indépendance de leur pays. L'opposition du peuple afghan à l'invasion soviétique a été démontrée par l'accroissement des actions de résistance dans presque toutes les provinces du pays et par la continuation de l'exode des réfugiés afghans (qui sont maintenant plus de 2 millions) au Pakistan et en Iran.]⁽¹⁾

.../...

(1) Version britannique amendée

OU

[Le Conseil considère comme un des éléments majeurs de la situation en Afghanistan l'existence d'un mouvement de dimension nationale de résistance à l'intervention soviétique et à l'installation d'un régime vassal à Kaboul.](¹)

: Le Conseil regrette que la Croix rouge internationale
: ne soit pas en mesure d'accomplir sa mission humanitaire en
: Afghanistan.

: 3. [Afin d'atténuer certains des effets déstabilisateurs de
l'invasion soviétique de l'Afghanistan](²) il est impératif, de
l'avis du Conseil, que les Etats apportent également une aide
économique au Pakistan pour contribuer à pourvoir aux besoins
des réfugiés afghans. Les Etats membres de l'U.E.O. approuvent
et admirent la générosité et l'humanité dont a fait preuve le
Pakistan en accueillant un si grand nombre de réfugiés.

4. L'Arabie saoudite, le Koweït, Bahrein, le Qatar, les
Emirats arabes unis et l'Oman ont créé récemment le Conseil de
coopération du Golfe, afin de développer leur coopération
dans de nombreux domaines. Les pays d'Europe, soucieux du

.../...

(1) Version proposée par la délégation française

(2) Texte amendé en groupe de travail du membre de phrase que la
délégation allemande a proposé d'ajouter.

maintien de la stabilité dans la région du Golfe, ont noté la volonté des Etats du Golfe de coopérer entre eux sans demander d'appui extérieur. Ils accueillent donc chaleureusement la création du Conseil de coopération du Golfe, dont ils espèrent qu'il renforcera la stabilité de la région. [Les pays d'Europe n'ont pas la moindre intention d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats du Golfe et espèrent que l'Union soviétique fera preuve d'un pareil souci pour l'intégrité et l'indépendance de tous les Etats riverains du Golfe.]⁽¹⁾ OU [Les pays d'Europe reconnaissent l'intégrité et l'indépendance de tous les pays riverains du Golfe et n'ont, par conséquent pas la moindre intention d'intervenir dans les affaires intérieures de ces Etats. Le Conseil espère que l'Union soviétique fera preuve d'une pareille intention à l'égard des Etats du Golfe.]⁽²⁾ OU Les Etats membres de l'U.E.O. reconnaissent la nécessité de contacts de toute nature, continus et étroits entre l'Europe et les Etats du Golfe, ainsi qu'en témoigne le nombre croissant de visites à un niveau élevé entre les deux régions. Les pays d'Europe attachent d'ailleurs une grande importance à la

.../...

-
- (1) Texte amendé de la version originale britannique
(2) Autre version proposée par la délégation britannique.
(3) La délégation française a proposé de supprimer la phrase en question.

poursuite des contacts dans le cadre d'institutions telles que le dialogue Euro-arabe. La plus grande contribution que l'Europe puisse apporter à la stabilité du Golfe est la poursuite des efforts du Conseil européen pour résoudre le différend israélo-arabe, dont le problème palestinien est le noyau et qui demeure le principal sujet de préoccupation de tous les Etats arabes du Golfe.

5. Le Conseil se félicite des efforts effectués par la Conférence islamique, le représentant spécial du Secrétaire des Nations unies et le mouvement des pays non alignés pour résoudre le conflit entre l'Iran et l'Irak. Le Conseil s'empressera d'appuyer toute mesure qui paraîtrait susceptible de pouvoir mettre fin aux hostilités et qui pourrait recevoir l'approbation internationale nécessaire. Le Conseil rappelle que, dès le 23 septembre 1980, au lendemain même de l'escalade du conflit entre l'Iran et l'Irak, les Ministres des Affaires étrangères des Neuf réunis à New York ont, dans une déclaration consacrée au conflit, rappelé l'importance capitale que revêt pour la communauté internationale toute entière la liberté de navigation dans le Golfe, à laquelle il est impératif de ne porter aucune atteinte.

6. Les Etats membres de l'U.E.O. ont à coeur de faire tout ce qu'ils peuvent pour maintenir et renforcer la stabilité dans la région du Golfe. Ils ont condamné dans le passé et

.../...

: continueront à condamner tout acte de violence au Moyen-Orient.

7. En raison des fortes augmentations du prix du pétrole au cours des quelques dernières années, les pays de l'U.E.O. sont tous soucieux d'oeuvrer à la réduction de la consommation d'énergie, par l'intermédiaire d'organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie. Une concertation régulière a déjà été instaurée avec les gouvernements des autres Etats placés devant la même nécessité. Tous les pays consommateurs de pétrole ont intérêt à ce que le marché mondial de l'énergie soit stable. En ce qui concerne les producteurs du Golfe, le Conseil note que certains d'entre eux ont réduit sensiblement leur production de pétrole.